

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00224

Numéro SIREN : 489 993 360

Nom ou dénomination : H. AUDIT.

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2019 sous le numéro de dépôt 437

H. AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : Cré@Vallée Nord
371 Boulevard des Saveurs
24660 COULOUNIEUX CHAMIERES

489 993 360 RCS PERIGUEUX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 17 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le dix-sept janvier,
A 10 heures,

Les associés de la société H. AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à Cré@Vallée Nord 371 Boulevard des Saveurs 24660 COULOUNIEUX CHAMIERES, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain LEUGER.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de séance, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2619 sur les 3000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ar *CB* *RES*

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux en remplacement de la Directrice Générale démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Thierry ROUMAGNE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président et pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018:

Madame Catalyne BOUTY, née le 26 Septembre 1980 à SAINTE FOY LA GRANDE (33), de nationalité française, demeurant lieudit « La Trémouille » 24660 NOTRE DAME DE SANILHAC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Catalyne BOUTY de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveaux Directeurs Généraux, pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.:

- **Monsieur Alain LEUGER**
né le 13 Mai 1962 à CAUDERAN (33)
de nationalité française
demeurant LE CAMBORD, 24200 CARSAC AILLAC
- **Monsieur Philippe ESCOUZAILLES**
né le 03 Décembre 1971 à Périgueux (24)
de nationalité français
demeurant rue des Sablières, le Rozier 24110 SAINT ASTIER

LB
RES

Conformément aux dispositions des statuts, Messieurs Alain LEUGER et Philippe ESCROUZAILLES disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président et ils auront, comme le Président, le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

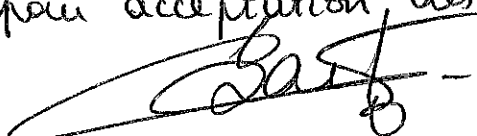
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président de séance
Monsieur Alain LEUGER

Madame Catalyne BOUTY

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente


Monsieur Alan LEUGER

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général


Monsieur Philippe ESCROUZAILLES

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général.
